



ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

TARIFS 2022-2023 DES SERVICES PERISCOLAIRES

Pour cette année scolaire 2022-2023, les tarifs périscolaires demeurent inchangés. Pour rappel :

➤ Accueils périscolaires

Accueils du matin et du soir :

- Tarif 1 (quotient inférieur à 850) : 1,43 €/heure - 0,715 €/demi-heure
- Tarif 2 (quotient supérieur à 850) : 1,45 €/heure - 0,725 €/demi-heure
- Tarif 3 (régimes spéciaux) : 1,48 €/heure - 0,74 €/demi-heure

Le mode de calcul se fait en fonction du quotient familial déterminé par la CAF. Si l'attestation de la CAF n'est pas présentée, le tarif le plus élevé sera appliqué.

➤ Pause méridienne avec restauration scolaire

- Tarif 1 (quotient inférieur à 850) : 4,00 €
- Tarif 2 (quotient supérieur à 850) : 4,05 €
- Tarif 3 (régimes spéciaux) : 4,10 €

La facturation au périscolaire est calculée par demi-heure de présence. Et toute demi-heure de périscolaire commencée est due.

Les familles devront être à jour de leurs paiements au plus tard le 15 du mois suivant auquel cas l'enfant ne pourra plus être accueilli.

Toute facture que vous recevez est due en l'état (ne faites aucune déduction). En cas de désaccord, veuillez contacter la directrice de l'accueil périscolaire.

Pour toute information complémentaire, contactez :

- la direction des accueils périscolaires à Plombières-les-Bains :
06 73 25 00 13 ou cleplombieres@francas-vosges.org
- le siège des Francas des Vosges à Epinal :
03 29 82 48 08 ou contact@francas-vosges.org